

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de FOS

Séance du 25 juillet 2020

Conseillers en exercice : 11 Présents : 09 Votants : 11 Absents : 02

Date de la convocation : 21/07/2020 Date d'affichage : 21/07/2020

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juillet à neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « Gilbert Bacaria » sous la présidence de monsieur Pascal PENETRO, Maire.

Présents : Pascal PENETRO, Roberto BOYA-QUINTANA, Isabelle DEQUESNE, Jean-Christophe CERCIAT, Dominique BOUTONNET, André OSET, Catherine TEOULE, René CERCIAT et Marie-Louise TREY.

Absents excusés : Marine SACOURTADE a donné procuration à Isabelle DEQUESNE et Jean-Michel ESTOUP a donné procuration à Jean-Christophe CERCIAT.

Madame Isabelle DEQUESNE a été nommé secrétaire de séance.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire procède à l'approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 juillet 2020. Il est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'ordre du jour et précision d'un huis clos en fin de conseil pour traiter certains sujets plus confidentiels.

Ordre du jour : *Date de la convocation* : 21 juillet 2020. *Date d'affichage* : 21 juillet 2020.

- Montant des subventions aux associations.
- Recrutement d'un adjoint technique.
- Ouverture du court de tennis.
- Travaux d'aménagement, d'entretien et de restauration pour un montant de 14 500 €.
- Questions diverses.

1. Montant des subventions aux associations.

Association des arts en Occitanie et Val d'Aran

Intervention complémentaire à celle de Jean louis TURLAN du 10 juillet de Marie PENETRO apportant des précisions sur le déroulement du festival, son financement :

Un artiste reçoit 200 euros par jour +60 euros logé et nourri.

Plusieurs artistes sont bénévoles dans ce festival en soutien pour l'association et le village.

Marie PENETRO précise qu'aucune demande de subvention n'a été possible du seul fait de la première année d'existence du festival.

L'association propose donc une semaine artistique entière avec des concerts rémunérés par une participation libre des spectateurs. Compte tenu du contexte sanitaire il n'y a pas de buvette (recette en moins pour l'association) et c'est la Gentilhommière qui gèrera l'aspect restauration.

2 projets de sculpture bois et pierre pour lequel un 1^{er} problème surgit concernant le don de la pierre qui devait être fait par le maire de Lés qui n'aboutit pas, il faudra donc l'acheter soit 700 euros de plus à payer pour l'association.

2 stages ont été annulés faute de participants : moins de 6 participants le stage n'est pas viable en rentabilité.

Marie PENETRO rappelle que sur les festivités prévues cet été seul l'association des arts maintient l'événement, c'est une animation importante pour la vie du village.

Les 2 sculptures ont une valeur estimée chacune à 8000 euros pour le bois et 5000 euros pour la pierre sorties d'atelier. Elles seront offertes à la commune.

ACCA Chasse :

André OSET président de la chasse sort pendant le vote, 450 euros proposition, somme déjà versée l'année dernière, votée à l'unanimité.

Foyer du collège de Saint Béat :

8 élèves de Fos y sont scolarisés, 15 euros par élève scolarisé soit 120 euros au total, votés à l'unanimité.

Coopérative scolaire :

300 euros, votés à l'unanimité.

Samaid :

Demande d'augmentation aux communes en passant de 3 euros par habitant à 3.5 euros pour 233 habitants soit un passage de 699 à 816 euros cette année. Compte tenu du contexte et de la configuration géographique qui nécessite de nombreux déplacements de la part du personnel et l'importance de la mission auprès de nos aînés, le conseil décide de passer la subvention à 1000 euros, votés à l'unanimité.

Pêche :

200 euros pas de changement, votés à l'unanimité.

Comité des fêtes :

À la demande du président auprès du maire, les 500 euros demandés sur les 2500 euros normalement attribués pour la fête locale sont votés à l'unanimité.

Arts en Occitania y Val d'Aran : (le maire, mari de la Présidente, sort de la salle et laisse le conseil municipal délibérer sans lui)

La fête locale n'a pas lieu il reste donc 2000 euros non attribués, le feu d'artifice n'a pas lieu donc les 2200 euros prévus ne sont pas versés, et la fête à l'ancienne est annulée, les 450 euros prévus ne seront pas versés, soit un total de 4750 euros qui restent. Le conseil après que chacun ait pu s'exprimer librement a décidé d'attribuer la somme de 4000 € à l'association exceptionnellement cette année pour soutenir le festival qui animera pendant une semaine le village.

Marie PENETRO précise que l'année prochaine l'association sera en mesure et légitime pour demander des subventions à différents autres partenaires et reconnaît le caractère exceptionnel de cette attribution de la part de la commune.

Associations	Subventions
COMITE DES FETES	500,00 €
ACCA DE FOS (chasse)	450,00 €
LES ARTS EN OCCITANIA Y VAL D'ARAN	4000,00 €
FOYER COLLEGE ST BEAT (15 € par enfant) Fos : 8 enfants	120,00 €
SAMAID	1000,00 €
AAPPMA (pêche)	200,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	300,00 €
TOTAL	6570,00 €

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Sauf LES ARTS EN OCCITANIA Y VAL D'ARAN : Monsieur le Maire ne participe pas au vote :

Vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

2. Recrutement d'un adjoint technique. (Huis clos)

Questionnement sur la nécessité d'un poste d'employé municipal saisonnier qui correspond à une surcharge financière pour la commune et donc mal venue.

Après discussion et échanges entre tous les conseillers, ils décident de ne pas donner suite à l'embauche d'un contrat saisonnier.

Vote : Pour : 0 Contre : 11 Abstention : 0

3. Ouverture du court de tennis.

Afin de faciliter l'accès aux joueurs et la difficulté des années précédentes de récupérer la clé, le conseil municipal décide de laisser l'accès permanent à ce terrain cet été. Et nous verrons la suite à donner après cet essai.

Vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

4. Travaux d'aménagement, d'entretien et de restauration pour un montant de 14 500 €.

La somme de 14500 euros est une provision d'investissement et donne une marge de manœuvre. Le maire et la secrétaire de mairie ont rendez-vous à la perception mercredi à 10 heures afin de travailler sur le budget.

Vote : _____ Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Questions diverses.

Ouverture temporaire du camping :

Pour éviter le camping et le caravanning sauvages et incontrôlables en terme de sécurité et de normes environnementales, une lettre adressée à la préfecture a été préparée ; on étudie aussi l'hypothèse de la faisabilité d'une aire de camping-car.

Gentilhommière :

Beaucoup d'équipement manquant et inadapté : four à air pulsé trop petit, une chambre froide serait indispensable pour éviter une gestion des achats au coup par coup.

Problème de bâtiments : odeur de fosse septique à la terrasse intérieure nécessité de mettre un évent. Le cahier d'entretien ne mentionne pas de contrôle des équipements ce qui est pourtant obligatoire. A faire.

Du matériel a été acheté : machine à laver, sèche-linge et four à micro-onde qui n'étaient pas présents dans l'établissement.

La décharge « déchets verts » :

Elle doit être fermée pour sortir de l'illégalité ; vote à l'unanimité.

Elle n'a pas de raison d'être, on paie déjà pour celle de MARGNAC, les administrés vont-ils être obligés de payer 2 fois pour la gestion communale et cantonale ? La question est à creuser.

Commission sécurité :

Proposition de créer une commission liée à la sécurité du village, en faisant appel aux administrés intéressés par le sujet pour réfléchir ensemble et faire des propositions.

La séance est levée à 12H00.

Le Maire, PENETRO Pascal



Secrétaire de séance,